

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE  
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le 24/04/2025

ID : 032-213202427-20250414-DE\_14042025\_02-DE

SLO

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
14 avril 2025	09 avril 2025	16	12	13	13	0	0

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrick BIFFI, Adjoint au Maire de la Commune.**

Présents : Mesdames BONNET Marie-José, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, SOURIGUERE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusés : Madame MILESI Isabelle et Monsieur DANIELI Sébastien.

Absent : Monsieur CANO Antony.

Procuration : Monsieur DANIELI Sébastien a donné procuration à Monsieur GARBAY Jacques.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Vote du compte financier unique 2024 Assainissement.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte financier unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mr Patrick BIFFI, premier adjoint au Maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique,

Considérant que Mr Roger BREIL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Patrick BIFFI pour le vote du compte financier unique.

Mme Nelly DELRIEU, adjointe aux finances donne lecture du détail du compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par l'ordonnateur et le comptable public, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal APPROUVE le compte financier unique 2024 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	<b>254.416,00</b>
	Réalisé	<b>52.212,06</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>254.416,00</b>
	Réalisé :	<b>69.870,15</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	<b>318.899,00</b>
	Réalisé :	<b>111.841,13</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

Recettes	Prévu :	<b>318.899,00</b>
	Réalisé :	<b>318.014,50</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>17.658,09</b>
Fonctionnement :	<b>206.173,37</b>
Résultat global :	<b>223.831,46</b>

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,  
 Jacques GARBAY



Le Maire,  
 Roger BREIL


